

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCIEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAIN - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 28 Juin 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 25 juillet 2018

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Marcel MAUNIER - Moussa BENKACI représenté par Jacques BOUDON - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Patrick BORÉ représenté par Jean-Louis TIXIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Michel BOULAN représenté par Joël MANCEL - Jean-Louis CANAL représenté par Loïc GACHON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Bruno CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT représenté par Gaëlle LENFANT - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Carine ROGER - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Sandra DALBIN représentée par Patrick PADOVANI - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Jacky GERARD représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Eliane ISIDORE représentée par Henri CAMBESSEDES - Albert LAPEYRE représenté par Josette VENTRE - Eric LE DISSÈS représenté par Jean MONTAGNAC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Patrick MENNUCCI représenté par Eric SCOTTO - Yves MESNARD représenté par Patrick PIN - Richard MIRON représenté par Jean-Claude DELAGE - Stéphane PICHON représenté par Bernard JACQUIER - Roger PIZOT représenté par Sophie DEGIOANNI - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Roger RUZE représenté par Roland CAZZOLA - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jacques BESNAÏNOU - Odile BONTHOUX - Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Bernard DESTROST - Claude FILIPPI - Mireille JOUVE - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Philippe VERAN - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Madame et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h08 par Eugène CASELLI - Eric CASADO représenté à 11h20 par François BERNARDINI - Gilbert FERRARI représenté à 11h20 par Nicole JOULIA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Chrystiane PAUL à 10h50 - Roger PELLENC à 10h51 - Elisabeth PHILIPPE à 11h07 - Marie MUSTACHIA à 11h07 - Frédéric VIGOUROUX à 11h15 - Frédéric COLLART à 11h25 - Loïc GACHON à 11h25 - Georges ROSSO à 11h25 - Henri CAMBESSEDES à 11h25 - Roger MEI à 11h26 - Antoine MAGGIO à 11h32 - Marcel MAUNIER à 11h47 - Emmanuelle SINOPOLI à 11h56 - Henri PONS à 12h00 - Jean-Pascal GOURNES à 12h00 - Arlette FRUCTUS à 12h00 - Pascal MONTECOT à 12h00 - Albert GUIGUI à 12h00 - Philippe GINOUX à 12h00 - Auguste COLOMB à 12h00 - Mireille BALETTI à 12h05 - Jules SUSINI à 12h13 - Marie-Laure ROCCA-SERRA à 12h30 - Nouriaty DJAMBAE à 12h30 - Roland BULM à 12h32 - Patrick VILORIA à 12h35 - Richard FINDYKIAN à 12h33 - Nathalie FEDI à 12h32 - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE à 12h35 - Francis TAULAN à 12h35 - Dominique FLEURY-VLASTO à 12h36 - Pascale MORBELLI à 12h37 - Marie-Claude MICHEL à 12h37 - Jean-Claude MONDOLINI à 12h37 - Stéphane RAVIER à 12h39.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 006-4140/18/CM

■ Approbation du principe de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'Association "Accélérateur M"

MET 18/7761/CM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Parmi les priorités énoncées dans le cadre de son Agenda du Développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence place le potentiel d'innovation des entreprises au centre de sa stratégie de croissance.

En appui de leviers comme son tissu académique, scientifique, et entrepreneurial, elle dispose de véritables atouts pour déployer sa politique d'innovation sur des filières clés identifiées, soutenues par un écosystème tout à la fois structuré, opérationnel mais aussi ancré dans les lieux d'innovation du territoire métropolitain.

Des atouts que la création par l'Etat du label French Tech a largement mis en exergue permettant à Aix-Marseille-Provence de faire partie des premiers territoires labellisés par l'Etat.

La French Tech Aix-Marseille-Provence s'est ainsi naturellement imposée comme l'un des leaders du mouvement national, devant ainsi répondre aux conditions énoncées par le cahier des charges lié au label French Tech.

La création de lieux totémiques par les Métropoles qui incarne le mouvement et fabrique du lien entre ses acteurs, son écosystème et la politique d'attractivité et de développement de leur territoire d'origine, s'impose notamment comme l'un des axes phare de la politique French Tech.

A ce titre, au-delà du soutien affirmé à The Camp, campus d'innovation à vocation sociétale situé à Aix-en-Provence, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité créer un lieu d'ancrage pour la French Tech, au cœur de sa ville-centre, Marseille, spécialisé dans l'accompagnement de filières d'excellence comme le Maritime, les Industries Créatives et la rénovation urbaine méditerranéenne.

Par ailleurs, forte de son positionnement d'excellence, Aix-Marseille Université portait également un projet de création d'un lieu ressources de ses stratégies de développement au cœur desquelles l'innovation et la valorisation de la recherche issue de ses unités de recherche figurent comme l'un des 3 piliers fondamentaux, avec l'enseignement supérieur et la recherche, de son intervention au service du territoire métropolitain en pleine recomposition.

Les deux institutions ont pris acte de leurs objectifs partagés et ont ainsi décidé de réunir leurs énergies et leurs potentiels au cœur d'un projet commun : La Cité de l'Innovation Aix-Marseille, projet aujourd'hui reconnu et soutenu par l'Etat dans le cadre du Pacte Etat-Métropole.

La Cité de l'Innovation Aix-Marseille, portée par Aix-Marseille Université et la Métropole Aix-Marseille-Provence, a vocation à matérialiser un leadership métropolitain en terme d'incubation, de transfert de technologie, d'accélération de start-up et d'attractivité internationale.

Dans une logique de mixité et de fertilisation croisée avec le monde économique, elle compte d'ores et déjà avec deux partenaires privés à rayonnement mondial qui vont y implanter leur centre d'innovation.

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Cité de l'Innovation Aix-Marseille propose une offre de nature à créer des synergies entre les innovations des start-up, les démarches des grands groupes et ETI et les politiques publiques de développement économique qu'elle porte.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juillet 2018

La Cité de l'Innovation Aix-Marseille constituera en effet pour le territoire :

- Un point d'entrée sur les dispositifs d'innovation, de création et d'accélération de start-up à rayonnement international
- Un centre de diffusion de l'innovation auprès des partenaires du territoire métropolitain
- Un lieu de diffusion, d'échanges et de fertilisation croisée entre acteurs publics et privés

Pour ce faire et au vu de sa position de chef de file du développement économique métropolitain, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite s'associer aux collectivités, réseaux consulaires et associations structurantes du développement économique innovant au sein d'une association dénommée « Accélérateur M ».

Il s'agira d'y déployer, de façon collégiale, au cœur de la Cité de l'Innovation Aix-Marseille :

- Des programmes d'accélération thématiques pour les start-up
- Et une offre d'Open Innovation orientée vers la collaboration productive entre grands groupes, ETI et start-up.

L'Association aura pour objet :

- Faire connaître la richesse de l'écosystème métropolitain au niveau national et à l'international sur des filières d'excellence du territoire,
- Attirer des start-up sur le territoire, et accélérer la croissance des start-up locales sur ces filières d'excellence,
- Mettre en réseau les grandes entreprises, les start-up accélérées, le monde de la recherche pour créer de la valeur sur le territoire.

L'Association atteindra ses objectifs en mettant en œuvre tous les moyens susceptibles de concourir à la réalisation de son objet et notamment les moyens suivants :

- La vente de prestations de services auprès d'entreprises, en lien avec l'objet de l'association (prestations de mise en réseau, d'open innovation, d'accès facilité aux ressources du territoire, d'accompagnement croisé, etc),
- L'organisation d'un programme d'accélération à destination de start-up,
- L'organisation d'événements et de manifestations diverses, le cas échéant la mise en place de publications, débats, conférences
- La mise en œuvre de toute action judiciaire ou extrajudiciaire utile à l'accomplissement de son objet et
- Plus généralement, tous moyens de communication et de promotion utiles et nécessaires à la réalisation de l'objet, ou susceptibles d'y contribuer.

Celle-ci sera composée d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration et d'un Bureau. A sa tête, le Conseil d'Administration désignera un Président.

Préalablement à la constitution officielle de cette association, via l'adoption de ses statuts par son Assemblée Constitutive, puis leur dépôt en Préfecture, la Métropole doit approuver le principe de son adhésion à cette association et désigner ses représentants à l'assemblée générale constitutive.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juillet 2018

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt et la volonté de la Métropole Aix-Marseille Provence d'adhérer à l'Association « Accélérateur M » en cours de création

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le principe de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille Provence à l'association Accélérateur M.

Article 2 :

Est approuvée la désignation de trois représentants de la Métropole à l'assemblée générale constitutive :

- Monsieur Frédéric Collart
- Monsieur Jérôme Orgeas
- Monsieur Didier Parakian

Article 3 :

Ces trois représentants sont autorisés à participer aux actes de création de cette association.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 25 juillet 2018